

COMPTE-RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt et un et le douze avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Boudes, convoqués le 07 avril 2021, se sont réunis à la salle communale, sous la présidence de Madame le Maire Aurélia NUÑEZ-ORTIN.

ORDRE DU JOUR

1. Mise en place d'une commission finance
2. Choix de l'entreprise pour les garde-corps
3. Approbation du compte de gestion
4. Approbation du compte administratif
5. Affectation du résultat
6. Vote des taxes locales
7. Vote du budget primitif

QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

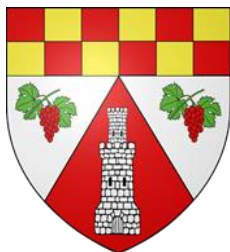
	Présent	Heure d'arrivée	Absent excusé	Procuration	Absent non excusé
Daniel AUDEBERT	✓				
Boris BOY	✓				
Daisy CHABAUD			✓	Valérie QUINET	
Samuel GATINOIS	✓				
Jean LEVEZAC	✓				
Aurélia NUÑEZ-ORTIN	✓				
Valérie QUINET	✓				
Stéphane ROBART			✓	Aurélia NUÑEZ-ORTIN	
Catherine SAUTEREAU	✓				
Annie SAUVAT	✓				
Sandra VALENTIN	✓				

Présents dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Monsieur Jean LEVÉZAC est désigné pour remplir cette fonction.

Après lecture du compte rendu de séance, les membres présents à la précédente réunion du Conseil Municipal signent le registre des délibérations.



COMPTE-RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

12-04-2021/17 – Mise en place d’une commission finance.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal de la nécessité de créer une commission finance au sein de la commune afin de suivre les budgets d’investissement et de fonctionnement en cours d’exercice et ce, sur toute la durée du mandat. Madame le Maire invite les conseillers municipaux désireux d’y participer à se faire connaître et indique que Fanny FOURNIER, secrétaire de Mairie, souhaite être membre de la commission.

Présentation ainsi faite et après en avoir délibéré à l’unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal accepte la proposition de Madame le Maire de créer une commission finance dont les membres sont Aurélia NUNEZ-ORTIN, Fanny FOURNIER, Valérie QUINET et Catherine SAUTEREAU.

12-04-2021/18 – Choix de l’entreprise pour les garde-corps.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal de la nécessité de mettre au norme les garde-corps et les passerelles piétonnes de la commune, comme indiqué dans le diagnostic des ouvrages d’art réalisé en 2010 par la Direction Départementale des Territoires.

Madame le Maire propose de réaliser les aménagements en 3 phases et de faire des demandes de subventions pour chacune des phases au titre des amendes de police. A ce titre les sociétés SASU MSB et CSMG ont été consultées :

- SASU MSB : 79 860 €TTC (dont 8400 €HT d’option de thermolaquage)
- CSMG : 81 203 €TTC

Présentation ainsi faite des devis et après en avoir délibéré à l’unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal retient l’entreprise SASU MSB pour un montant de 69 780 €TTC pour la réalisation des aménagements selon le phasage ci-après et autorise Madame le Maire à formuler des demandes de subventions au titre des amendes de police :

- 2021 : garde-corps pont de Bard, parapet de Bard et rue du Ribassou
- 2022 : garde-corps et passerelle rue du Couzillou
- 2023 : garde-corps rue de l’Avoiron et passerelle local pompier

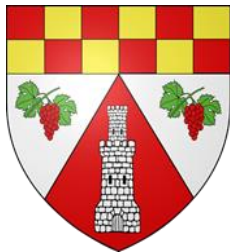
12-04-2021/19 – Approbation du compte de gestion 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-3-2 et L.1612-12, Considérant la concordance des écritures comptables de l’ordonnateur et du comptable

Le Conseil Municipal a approuvé à l’unanimité, le compte de gestion dressé par Monsieur Bruno FLATRES, receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l’état de l’actif, l’état du passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer ;

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l’exercice 2020 ;

après s’être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2020, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement



COMPTE-RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

12-04-2021/20 – Approbation du compte administratif 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Entendu le rapport présenté ce jour,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

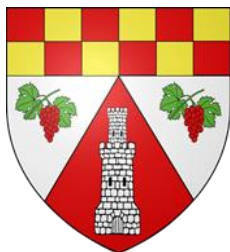
DÉLIBÈRE : Sans que Madame le Maire ne prenne part au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du budget principal 2020 arrêté aux sommes suivantes :

- Résultat de clôture en section de fonctionnement : 54 765.76 €
- Résultat de clôture en section d'investissement : - 92 083.25 €

- Reste à réaliser en dépenses : 88 940.43€
- Reste à réaliser en recettes : 72 085.86€

Le vote a été réalisé à main levée, Madame le Maire ayant quittée la salle à cette occasion.



COMPTE-RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

12-04-2021/21 – Budget principal affectation des résultats 2020

POUR MÉMOIRE

EUROS

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau à nouveau créditeur)	105 508.61€
Déficit d'investissement antérieur reporté	- 144 367.11€

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Solde d'exécution de l'exercice	92 083.25€
Solde d'exécution cumulé ligne 001	-52 283,86€

RESTES A REALISER AU 31/12

Dépenses d'investissement	88 940.43€
Recettes d'investissement	72 085.86€
SOLDE	-16 854.57€

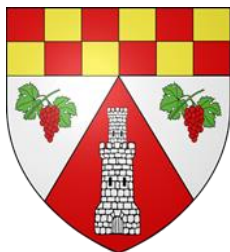
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2020

Rappel du solde d'exécution cumulé	-52 283,86€
Rappel du solde des restes à réaliser	-16 854.57€
DEFICIT	-69 138.43€
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	69 138.43€

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	54 765,76€
Résultat antérieur	105 508.61€
TOTAL A AFFECTER	160 274.37€

Présentation ainsi faite, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres votants, décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :



COMPTE-RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP N+1)	69 138.43€
2) Affectation complémentaire en "Réserve (crédit du compte 1068 sur BP N+1)	
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	69 138.43 €
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP N+1 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	91 135.94€
TOTAL	160 274.37€

12-04-2021/22 – Vote du taux des taxes foncières

Madame le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Afin de conserver les ressources de la Commune, le Maire propose de maintenir les taux de 2020.

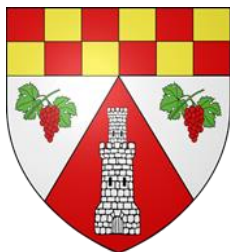
Toutefois, la disparition progressive de la taxe d'habitation étant compensée par la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, il faut additionner le taux départemental de 20.48 % au taux communal de 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des votants :

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2021.

FIXE pour 2021 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe foncière communale sur bâti	18.50%	38.98 %
Taxe foncière départementale sur bâti	20,48%	
Taxe foncière sur non bâti	88.43%	88.43 %



COMPTE-RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

12-04-2021/23 – Vote du budget primitif 2021

Après la présentation de tous les éléments financiers nécessaires au vote du budget primitif de la commune, Madame Le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur son adoption.

Après délibération et à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif de la commune tel que présenté par Madame le Maire et arrêté aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 316 932.42 €

RECETTES : 316 932.42 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 621 571.06 €

RECETTES : 621 571.06 €

QUESTIONS DIVERSES

- Eglise Saint-Loup : les résultats de l'étude ont été présentés au Conseil Municipal. La DRAC procède actuellement à l'analyse des éléments du cabinet TRUBERT afin de statuer sur la solution à retenir pour conforter l'édifice et fixer un calendrier des travaux en plusieurs phases.
- Marché de producteurs locaux : l'entreprise VB énergie réalise actuellement la pose des coffrets électriques sur la place de la Mairie. Les producteurs ont majoritairement répondu favorablement pour une reprise du marché à compter du vendredi 7 mai 2021, sauf information contraire au regard de la situation sanitaire.
- Adressage des rues : la procédure d'adressage des rues, en cours avec LA POSTE, nécessitera de renommer certaines voies. Les habitants des voies concernées seront sollicités par le Conseil Municipal.

Le prochain conseil municipal est prévu 20 mai à 19h00 à la salle communale.